

Plus de 30 millions de personnes bénéficient des prestations versées par les Caf

Au 31 décembre 2009, les caisses d'Allocations familiales (Caf) ont versé au moins une prestation à 11 209 091 allocataires [10 744 532 en Métropole et 464 559 dans les départements d'Outre-mer (Dom)], soit une progression annuelle globale de 1,6 % (+ 1,7 % en Métropole et + 0,8 % dans les Dom). En Métropole, la progression du nombre d'allocataires est essentiellement due à la montée en charge du revenu de solidarité active (Rsa). Dans les Dom, l'augmentation s'explique par la hausse du nombre de bénéficiaires d'une aide au logement.

En 2009, selon les données comptables, le montant total des prestations versées s'élève à 59,6 milliards d'euros.

Le nombre d'enfants bénéficiaires en Métropole est de 12 874 120 (+ 0,7 % par rapport à 2008) et de 586 605 dans les Dom (- 0,4 %). Environ un habitant sur deux est couvert par au moins une prestation octroyée par les Caf, soit au total 30,2 millions de personnes sur tout le territoire. La population allocataire couvre de plus en plus des personnes en difficulté, quelles que soient leurs situations familiales.



L'année 2009, a été marquée par la mise en place du revenu de solidarité active (Rsa) au 1^{er} juin. Par ailleurs, l'allocation aux adultes handicapés (Aah) a été revalorisée au cours de l'année, dans la perspective d'augmenter son montant de 25 % sur la période 2008-2012. En outre, les horaires spécifiques pour une meilleure indemnisation des modes de garde par la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) ont été pris en compte.

Même si les caisses d'Allocations familiales (Caf) versent un grand nombre de prestations, la majorité des allocataires (56 %) n'en perçoivent qu'une seule et moins d'un quart (22 %), trois ou plus. Lorsqu'ils ne touchent qu'une seule allocation, il s'agit, pour près de la moitié d'entre eux, d'une aide au logement.

Parmi la population des bénéficiaires des prestations légales, 41 % n'ont pas d'enfant dont plus des trois quarts (86,9 %) sont des personnes seules. Plus de la moitié (59 %) ont des enfants dont 46 % moins de trois enfants et 13 % sont des familles nombreuses. Enfin, plus d'un allocataire sur deux (52 %) est âgé de moins de 40 ans et 11 %, de 60 ans et plus.

Une augmentation de 1,7 % du nombre d'allocataires sur un an en Métropole

Cette progression est essentiellement due à la mise en place du Rsa et aux revalorisations de l'Aah. Le nombre de bénéficiaires d'une aide au logement reste stable (+ 0,3 %).

Le nombre des allocataires de la Paje est en hausse de 2,4 % en raison de la fin du basculement des anciennes prestations relatives à la garde des jeunes enfants vers

le complément mode de garde (Cmg) de la Paje ; le nombre des bénéficiaires du Cmg augmente de 10 % sur un an.

En prenant en compte l'ensemble des allocataires des anciennes prestations naissance et jeunes enfants [allocation de garde d'enfant à domicile (Aged), aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (Afeama), allocation d'adoption (Ad)], les effectifs apparaissent stabilisés. Les bénéficiaires du complément de libre choix d'activité (Clca) sont en constante régression depuis la fin 2006 sous le jeu d'un mouvement contraire : forte diminution du nombre de bénéficiaires de la prestation accompagnant l'interruption totale ou au moins égale à 50 % de l'activité, et dans une moindre mesure, augmentation du nombre d'allocataires avec une activité comprise entre 20 % et moins de 50 %.

Le nombre de bénéficiaires des allocations familiales (Af) est en légère hausse (+ 27 900 allocataires soit + 0,6 %) ; à noter que 37 400 familles confrontées au divorce ou à une séparation dont les enfants sont en résidence alternée, ont choisi le partage des Af. L'augmentation importante du nombre de bénéficiaires de l'allocation de soutien familial [Asf (+ 4,9 %)] tient au fait que la demande de Rsa, pour les personnes isolées ayant un ou plusieurs enfant(s) à charge, entraîne l'ouverture automatique pendant quatre mois au droit à cette prestation. Parmi les 638 900 bénéficiaires (tableau 1), seulement 40 200 (soit 6 %) perçoivent l'Asf récupérable¹.

Prestation sous conditions de ressources, l'allocation de rentrée scolaire (Ars) versée aux familles ayant des enfants âgés de 6 ans à 18 ans, est en diminution de 1,3 %.

Tableau 1 - Bénéficiaires de prestations légales au 31 décembre 2009 et montants des prestations versées au titre de l'année 2009

	Métropole		Dom	
	Bénéficiaires	Montants en milliers d'euros	Bénéficiaires	Montants en milliers d'euros
Naissance et jeune enfant				
■ Prestation d'accueil du jeune enfant	2 187 930	11 385 430	78 915	259 144
- dont primes de naissance ou d'adoption	51 638	610 828	2 127	24 448
- dont allocation de base	1 795 342	3 929 575	74 871	167 173
- dont complément libre de choix d'activité	545 646	2 123 533	7 734	35 847
- dont complément optionnel de libre choix d'activité	2 040	17 086	62	566
- dont complément mode de garde	764 682	4 704 408	4 326	31 110
■ Allocation parentale d'éducation	0	146	0	5
■ Allocation de garde d'enfant à domicile	2 112	6 513	2	7
■ Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée	10 854	40 641	3	19
■ Allocation d'adoption	9	15	0	2
Entretien des enfants				
■ Allocations familiales	4 412 710	11 439 930	269 758	537 830
■ Complément familial	788 612	1 511 636	33 715	37 628
■ Allocation de soutien familial	638 919	1 060 551	96 997	173 098
■ Allocation de rentrée scolaire	2 694 257	1 347 157	167 587	81 610
■ Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	154 016	615 359	6 300	29 770
■ Allocation journalière de présence parentale et allocation de présence parentale	4 374	48 171	22	504
Logement				
■ Allocation de logement à caractère familial	1 189 235	3 553 642	117 771	427 593
■ Allocation de logement à caractère social (Fnal) (*)	2 164 830	4 474 451	70 095	153 707
■ Aide personnalisée au logement (*)	2 516 425	6 449 607		
Revenus garantis et compléments allocation aux adultes handicapés				
■ Revenu de solidarité active - droit commun	1 697 357	4 146 154		
■ Allocation de parent isolé	192	389 715	29 571	151 366
■ Revenu minimum d'insertion (*)	2 405	3 212 269	136 927	782 026
■ Allocation aux adultes handicapés	822 134	5 795 478	29 182	223 989
■ Complément allocation aux adultes handicapés	1 873	2 206	20	36
■ Majoration pour la vie autonome	127 870	163 314	2 866	3 656
■ Garantie de ressources personnes handicapées	55 714	125 550	709	1 687
■ Revenu de solidarité			12 764	71 378
Contrats aidés (avec ou sans prestation légale)				
■ Revenu minimum d'activité (création mars 2004)	7 274	26 357	25	187
■ Contrat d'avenir (création mars 2005)	45 608	106 968	5 592	50
Autres				
■ Allocation différentielle	9 316	17 511		
Ensemble (**)	10 744 532	56 587 180	464 559	2 973 984

Sources : Cnaf - fichier Fileas / données comptables.

(*) Versé aux allocataires.

(**) Les montants et nombres de cette ligne ne sont pas la somme des lignes précédentes.

Cette allocation est octroyée à 2,7 millions de familles et 4,6 millions d'enfants sont concernés. Près de la moitié d'entre eux (46 %) sont âgés de 6 ans à 10 ans, environ un tiers (32 %) de 10 ans à 14 ans et plus d'un sur cinq (22 %) de 15 à 18 ans.

Depuis plusieurs années, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh) est en progression constante, sans doute en raison d'une meilleure prise en charge du handicap. Près de la moitié des bénéficiaires perçoivent un complément suite à la réforme de 2002. Quant au nombre de bénéficiaires de l'Aah, il progresse de 4,1 % (+ 32 700). Cette population se compose pour deux tiers de bénéficiaires avec un taux de handicap supérieur à 80 % et pour un tiers, entre 50 et 80 %. Au 31 décembre 2009, environ 151 500 bénéficiaires de l'Aah sont en activité, parmi lesquels 93 600 exercent en milieu protégé.

En vigueur depuis le 1^{er} juin 2009, le Rsa remplace le revenu minimum d'insertion (Rmi), l'allocation de parent isolé (Api) et les dispositifs de soutien à la reprise d'emploi. Fin décembre 2009, 1,7 million de foyers allocataires

perçoivent cette prestation (encadré 1). 5,9 millions d'allocataires ont touché une aide au logement, soit une très légère progression (+ 0,3 %) qui s'explique par un double phénomène. D'une part, à la hausse : le contexte économique, notamment l'augmentation importante du nombre de chômeurs en 2009, donne lieu à la neutralisation ou l'abattement de ressources et conduit à augmenter le nombre de bénéficiaires. D'autre part, à la baisse : la prise en compte actualisée des ressources (revenus 2007 étant relativement élevés, la conjoncture étant plus favorable) réduit le nombre de bénéficiaires. En comptant les enfants et les autres personnes à charge au sens du logement, plus de 12,5 millions de personnes vivent dans un foyer percevant une aide au logement. Environ 30 % des bénéficiaires sont âgés de moins de 30 ans et un peu moins de 20 % de 60 ans et plus.

Dans les Dom, le nombre d'allocataires progresse de 0,8 % sur un an

Cette légère augmentation est liée à celle du nombre de bénéficiaires d'une aide au logement (+ 2,9 %), ainsi qu'à celle de l'Api (+ 4 %) retrouvant après une baisse observée fin 2008, son rythme de croissance tendanciel.

Plus d'un foyer allocataire sur cinq (20,9 %) perçoit l'Asf contre 5,9 % en Métropole. Quant à la Paje, les effectifs diminuent de 0,9 %. Alors que le nombre de bénéficiaires du Cmg progresse, celui de l'allocation de base (Ab) diminue de 1,4 %, sans doute en lien avec l'actualisation de la base ressources. La quasi-totalité (95 %) des bénéficiaires de la Paje perçoivent l'Ab. Comme en Métropole, le nombre de bénéficiaires d'un Clca est également en diminution (- 8 %).

Pour la première fois, le nombre de bénéficiaires des Af versées dès le premier enfant dans les Dom baisse de 1,5 %.

Le nombre de familles percevant l'Ars est en régression de 1,4 %, phénomène comparable à celui de la Métropole. 123 500 enfants âgés de 6 ans à 10 ans, 90 000 enfants de 10 ans à 14 ans et 63 500 enfants de 15 ans à 18 ans sont concernés.

Une aide au logement est octroyée à un allocataire sur quatre. L'augmentation du nombre de bénéficiaires est plus prononcée qu'en Métropole (+ 2,9 %). L'allocation de logement à caractère social (Als) enregistre une hausse de 4,3 %, l'allocation de logement à caractère familial (Alf) de 2,8 %. Le secteur locatif est le plus dynamique [Als (+ 4,3 %) ; Alf (+ 2,8 %)].

Quant au Rsa, il n'est pas mis en place dans les Dom. Les allocataires touchant au moins un minimum social [Rmi, Api, Aah, revenu de solidarité (Rso)] sont en hausse de 1,1 %. Cela s'explique par la progression du nombre des bénéficiaires de l'Api (+ 4 %) ainsi que de l'Aah (+ 2,5 %). Le Rmi, quasiment

stable, concerne 136 900 foyers. Le Rso, en constante augmentation (+ 0,4 %) est versé à 12 760 allocataires.

Répartition géographique des bénéficiaires : ■ d'une aide au logement

Une plus forte part de bénéficiaires d'une aide au logement parmi les allocataires des Caf selon les départements (carte 1) peut être révélatrice de deux types de phénomènes : d'une part, une proportion plus forte de personnes vivant seules (la moitié des bénéficiaires d'une aide au logement) et d'autre part, un taux plus élevé d'allocataires à revenus modestes.

Le pourtour méditerranéen recouvre une forte densité de bénéficiaires d'une aide au logement, en particulier de l'Alf. L'Aube, la Marne et le Territoire de Belfort enregistrent un taux élevé de bénéficiaires d'aide personnalisée au logement (Apl). Les bénéficiaires d'Als, essentiellement des isolés, sont sur-représentés dans la Vienne, la Haute-Vienne, la Meurthe-et-Moselle et Paris.

À l'inverse, l'Île-de-France, hormis Paris, l'Ain, la Haute-Savoie, la Vendée, ainsi que les Dom, se distinguent par une faible proportion d'allocataires touchant une aide au logement.

■ des allocataires d'un minimum social

Les minima sociaux, prestations visant à garantir un revenu minimal à une personne en situation de précarité, se composent, pour ceux gérés par les Caf, du Rsa socle, du Rmi, de l'Api, du Rso et de l'Aah. Les Dom se caractérisent par une forte proportion de bénéficiaires du Rmi et de l'Api.

ENCADRÉ 1

Le revenu de solidarité active

Mis en place le 1^{er} juin 2009, le revenu de solidarité activité (Rsa) s'inscrit dans une politique d'insertion sociale et professionnelle des personnes avec des ressources modestes. Il garantit un supplément de revenu aux personnes sans ressources ou à faibles revenus d'activité.

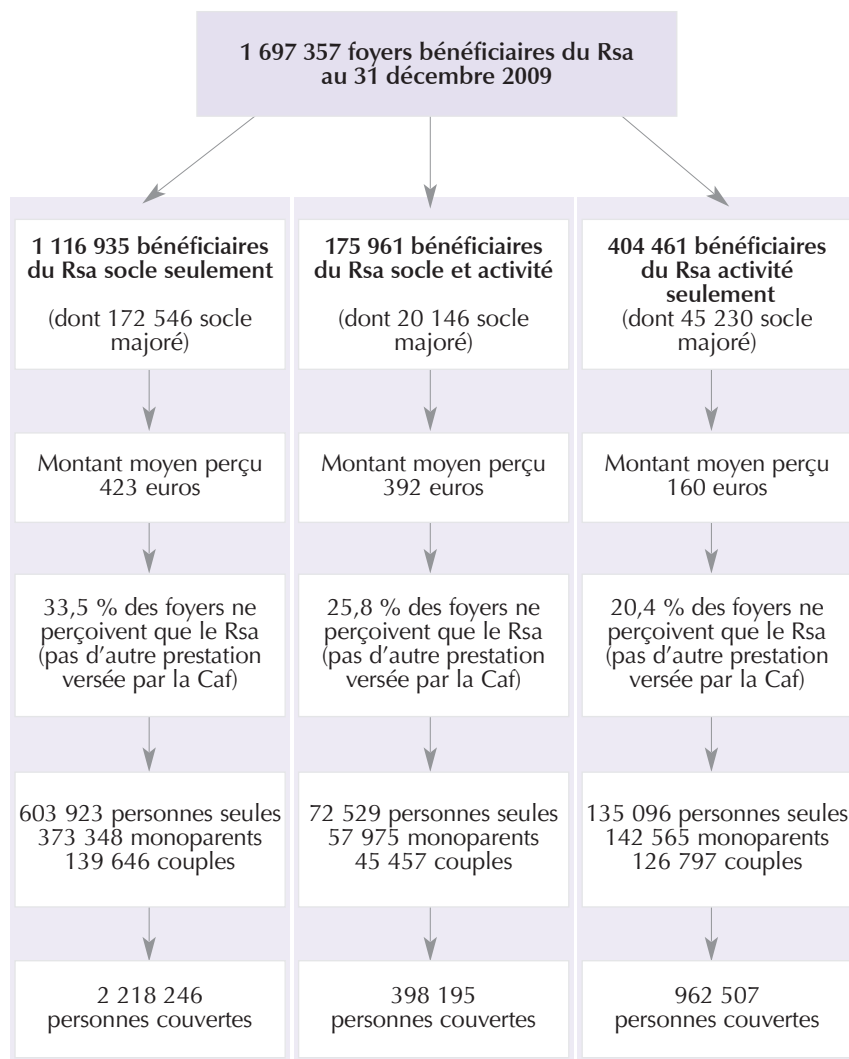
Le Rsa est une prestation dégressive co-financée par le département et l'État. La part financée par le département est appelée « Rsa socle », la part financée par l'État, « Rsa activité ». Cette prestation se substitue au revenu minimum d'insertion (Rmi), à l'allocation de parent isolé (Api), aux dispositifs d'intéressement liés à ces deux prestations, aux dispositifs liés aux contrats aidés [contrats d'insertion – revenu minimum d'activité (Ci-Rma) et contrats d'avenir (Cav)] et aux expérimentations Rsa (sauf conditions particulières).

Le Rsa correspond à la différence entre un revenu garanti et l'intégralité des ressources du foyer. Le revenu garanti se détermine de deux manières différentes suivant le type d'allocataire :

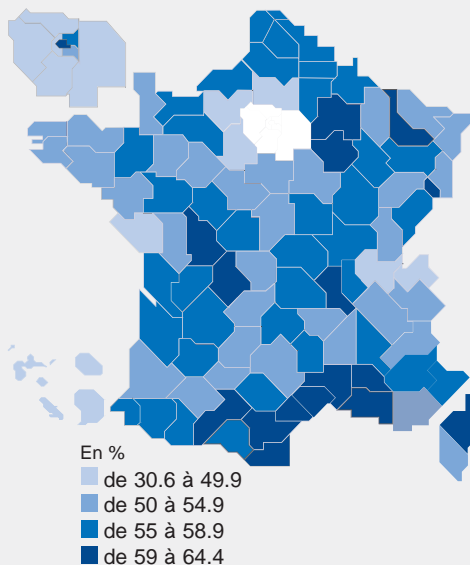
■ **Les personnes dépourvues de revenus professionnels** ont un revenu garanti forfaitaire en fonction de la composition du foyer et du nombre de personnes à charge (ancien Rmi = Rsa socle). Ce montant est majoré pendant une période déterminée pour les personnes isolées (ancienne Api = Rsa socle majoré)

■ **Pour les travailleurs pauvres**, le revenu garanti est calculé en faisant la somme d'une fraction (62 %) des revenus professionnels des membres du foyer, et d'un montant forfaitaire, qui varie en fonction de la composition du foyer et du nombre de personnes à charge (Rsa activité).

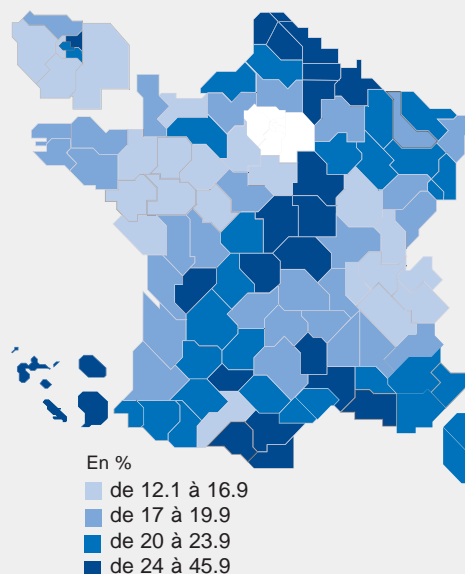
Les bénéficiaires du Rsa sont en majorité d'anciens bénéficiaires payés au titre du Rmi ou de l'Api. Entre le mois de juin et le mois de décembre 2009, le nombre de bénéficiaires du Rsa a progressé de 14,8 %. L'augmentation est davantage marquée pour les bénéficiaires du Rsa activité seulement (+ 44 %), compte tenu de la montée en charge de cette composante totalement nouvelle.



Carte 1 - Proportion de bénéficiaires d'une aide au logement parmi les allocataires



Carte 2 - Proportion de bénéficiaires d'un minimum social parmi les allocataires



En Métropole, on distingue trois zones géographiques : le Nord et le pourtour méditerranéen révèlent une part importante de bénéficiaires du Rsa (Rsa socle), alors que le Centre enregistre un fort taux d'Aah (carte 2).

À l'inverse, les Pays de la Loire et les départements proches de la Suisse affichent une faible proportion de bénéficiaires de minima sociaux.

Parmi les allocataires bénéficiaires d'un minimum social, plus des trois quarts (82 %) sont sous le seuil de bas revenus (942 euros pour une personne seule), alors qu'ils sont près de la moitié (47,5 %) parmi l'ensemble des allocataires.

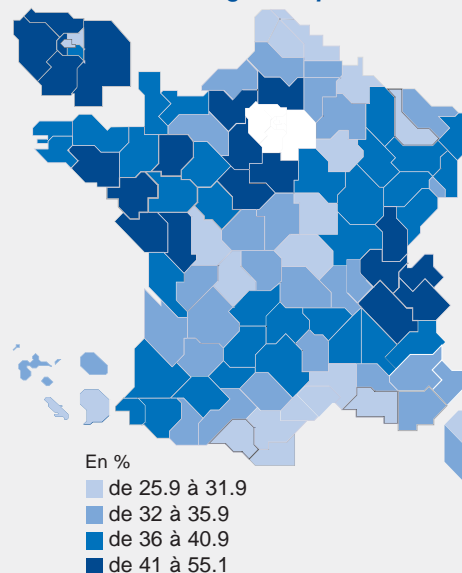
■ **et de ceux sans minimum social ni aide au logement**

La proportion la plus élevée d'allocataires sans minimum social ni aide au logement (prestations familiales), se situe essentiellement en Île-de-France et dans son pourtour ouest (carte 3).

Font exception la Seine-Saint-Denis où les bénéficiaires du Rsa sont nombreux et Paris où ceux d'une aide au logement sont fortement représentés.

Les départements frontaliers de la Suisse, l'Isère, la Savoie, les départements de la Bretagne sud et la Vendée se caractérisent par une forte proportion de bénéficiaires de la Paje. Les départements du pourtour méditerranéen et du Nord, sont sous représentés dans cette catégorie.

Carte 3 - Proportion de bénéficiaires sans minimum social ni aide au logement parmi les allocataires



Source : Cnaf - fichier Fileas.

Justinia Clément ■
Françoise Mathieu ■
Marie-José Robert ■
Chantal Salesses ■

Cnaf - Dser

■ **Note**

(1) L'Asf est recouvrable – récupérable (donc versée à titre d'avance sur la pension alimentaire), si la pension alimentaire mise à la charge de l'autre parent, par jugement, est non versée ou partiellement versée (sauf si débiteur est hors d'état) pendant deux mois consécutifs, ou, si la prise en charge des dettes, charges... (fixées par jugement) en contrepartie de l'obligation alimentaire, n'est plus assurée totalement ou partiellement pendant deux mois consécutifs.

■ **Pour en savoir plus**

- ▶ Cazain S. et Siguret I., 2010, *Le nombre d'allocataires du revenu de solidarité active au 31 décembre 2009*, *l'e-ssentiel*, n° 96.
- ▶ Collinet P. et C. Salesses, 2010, *Les bénéficiaires d'une aide au logement en 2008*, *l'e-ssentiel*, n° 94.
- ▶ Nicolas M., 2010, *Interrompre ou réduire son activité à la naissance d'un enfant et bénéficiaire du Cica de la Paje*, *l'e-ssentiel*, n° 97.
- ▶ *Politiques sociales et familiales*, 2009, « Familles et pauvreté : mesurer, agir, comparer », n° 98.

Directeur de la Publication
 Hervé Drouet
Directrice de la rédaction
 Héléne Paris
Directrice adjointe de la rédaction
 Delphine Chauffaut
Rédactrice en chef et abonnements
 Lucienne Hontarrède
Secrétaire de rédaction
 Patricia Lefebvre
Maquettiste
 Ysabelle Michelet
Contact : lucienne.hontarrede@cnaf.fr
 Tél. : 01 45 65 57 14

Cnaf - 32 avenue de la Sibelle
 75685 Paris Cedex 14
 Tél. : 01 45 65 52 52
 N° ISSN : 1638 - 1769